

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



**QUARANTE-TROISIÈME SESSION**

*Documents officiels\**

DEUXIÈME COMMISSION  
4e séance  
tenue le  
jeudi 6 octobre 1988  
à 10 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 4e SEANCE

Président : M. NAVAJAS-MOGRO (Bolivie)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

UN LIRDADV  
JAN 18 1989  
UN/SA COLLECTION

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/43/SR.4  
14 octobre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 10 h 15.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. BADAWI (Egypte), après avoir souscrit aux positions du Groupe des 77, se réfère à la question des moyens propres à réactiver le dialogue entre tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies en vue d'instaurer, pour la prochaine décennie et le siècle à venir, les conditions d'une coopération économique multilatérale et d'un consensus international pour le développement. Les problèmes qui n'ont encore été abordés que de manière sporadique ou fragmentaire appellent un examen global, qu'il s'agisse des établissements humains, de la faim et de la pauvreté ou des flux financiers. D'étroits intérêts nationaux l'ont jusqu'alors emporté sur une coopération multilatérale véritable, attitude qui à moyen et à long terme apparaît contre-indiquée, quand elle ne prépare pas la ruine de ceux qui l'adoptent. La détente internationale et la réorientation de la politique économique des pays à économie planifiée sont des facteurs nouveaux qui ne resteront assurément pas sans effet lors des futures négociations dans des instances multilatérales. Un fait tel que le ralentissement de la croissance économique mondiale au cours des années 80, avec ses conséquences néfastes pour les pays en développement, surtout ceux d'Afrique, appelle une coopération économique internationale plus étroite. Comme l'a dit le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les problèmes mondiaux exigent des solutions mondiales basées sur des consultations mondiales.

2. Deux initiatives pourraient favoriser la relance de la coopération multilatérale et du consensus international pour le développement. La première consisterait à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale afin d'analyser la situation économique mondiale et les moyens de promouvoir le développement et la coopération économique internationale, de relancer la croissance des pays en développement et d'élaborer un programme d'action concerté de la communauté internationale pour les années 90. La deuxième consisterait à négocier et à approuver la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. La délégation égyptienne, qui a déjà exprimé ces points de vue à la seconde session ordinaire du Conseil économique et social de juillet 1988, est favorable à la prise d'engagements réalistes par tous les gouvernements qui se proposent d'atteindre des objectifs accessibles et de ne pas aspirer à ceux qui ne le sont pas. Il convient de lier entre elles les questions économiques, sociales, humaines et politiques et de les adapter à certaines réalités qui ne cessent de changer. Il faut souhaiter que la Deuxième Commission pourra, après négociation, adopter des directives concrètes sur les deux points durant la session en cours.

3. La deuxième question à laquelle se réfère le représentant de l'Egypte est celle de la réforme de la structure intergouvernementale du système des Nations Unies, afin qu'il puisse faire face avec efficacité aux problèmes sociaux et économiques. Les Etats Membres ne font pas preuve de la volonté politique véritable sans laquelle cette réforme ne peut progresser. L'intervenant salue l'initiative du Groupe des 77, à laquelle d'autres groupes se sont associés, qui

(M. Badawi, Egypte)

tend à revitaliser le Conseil économique et social, maillon le plus faible de la chaîne, et espère que la résolution pertinente approuvée par le Conseil lors de sa deuxième session ordinaire de 1988 sera pleinement appliquée.

4. En conclusion, le représentant de l'Egypte réaffirme que sa délégation est résolue à continuer de travailler énergiquement en faveur d'un dialogue constructif entre toutes les parties.

5. M. SCHLEGEL (République démocratique allemande) fait observer que les progrès accomplis sur la voie de la détente, de la réduction de la course aux armements et de la recherche de solutions aux conflits régionaux ont modifié le climat politique mondial, sans changer notablement les relations économiques. On se rend de plus en plus compte que les problèmes mondiaux ne peuvent être résolus que par la coopération, mais les intérêts des uns et des autres continuent de diverger profondément, notamment sur le plan économique.

6. L'effondrement du marché des valeurs en octobre 1987 et la fluctuation des taux de change du dollar ont montré la fragilité de la structure économique internationale, au détriment surtout de la majorité des pays en développement. Si la production mondiale a augmenté, la majorité des pays en développement, surtout ceux d'Afrique, connaît une récession depuis la crise de 1980-1982. Les échanges internationaux se ressentent de plus en plus du protectionnisme, qui annule l'effet libéralisateur des bas tarifs que les négociations commerciales multilatérales avaient permis de fixer.

7. Il ne peut y avoir de paix ni de sécurité durables dans le monde si ces problèmes ne sont pas résolus. En proposant la notion de sécurité économique internationale, les Etats socialistes tentent de favoriser l'avènement d'une économie mondiale à laquelle tous les pays puissent participer sur la base de l'égalité des droits, de la non-discrimination et du respect de la souveraineté de chaque Etat, ainsi que de faire bénéficier tous les pays de la division internationale du travail.

8. Il demeure nécessaire de modifier profondément le système monétaire et financier international, de manière, comme les ministres des relations extérieures des pays non alignés l'ont déclaré à leur réunion de Nicosie, à mettre en place une structure stable, multilatérale, équitable et répondant aux besoins des pays en développement. La tenue d'une conférence internationale sur la monnaie et les finances proposée par ces pays pourrait amorcer ce processus.

9. Le représentant de la République démocratique allemande souligne qu'il importe de normaliser les conditions internationales du crédit afin d'instaurer des taux de change stables et d'interdire le recours à toute forme de pression financière aux fins d'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains. L'endettement des pays en développement reste un problème très grave, sans solution en vue. On prévoit que le montant total de la dette augmentera en 1989, ce qui, comme le montre clairement le rapport du Secrétaire général des Nations Unies consacré à la question, comporte des conséquences préjudiciables au progrès économique et social des pays intéressés.

(M. Schlegel, Rép. dém. allemande)

10. L'état actuel de l'environnement est préoccupant et les mesures internationales prises pour le protéger constituent un aspect de plus en plus important des relations internationales, comme le montrent le rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement intitulé "Projet d'étude des perspectives en matière d'environnement jusqu'en l'an 2000 et au-delà", le rapport de la Commission Brundtland et le programme à moyen terme pour l'environnement à l'échelon du système pour la période 1990-1995. Il s'agit maintenant de passer à l'action dans ce domaine, comme l'ont souligné les Etats parties au Traité de Varsovie dans la déclaration intitulée "Les effets de la course aux armements sur l'environnement et autres aspects de la sécurité écologique", qu'ils ont adoptée lors de la réunion tenue à Varsovie en juillet 1988, aux fins d'éliminer la menace qui pèse sur les assises mêmes de la vie humaine.

11. Pour assurer le développement dans chaque pays et une coopération internationale profitable à tous, il faut que tous les pays puissent avoir accès aux dernières découvertes scientifiques et techniques. Les tentatives visant à contrôler ou à empêcher le transfert de technologie, comme ceux du Comité de coordination des contrôles sur les exportations (COCOM), n'ont pas de sens dans un monde interdépendant et causent du tort à tous. La science et la technique, d'une part, le progrès socio-économique, de l'autre, sont solidaires et interdépendants. Au moment de célébrer le dixième anniversaire du Programme d'action des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, il ne suffira pas de dresser l'inventaire des gains réalisés en 1989; le plus important sera de parvenir à un accord sur la manière d'utiliser avec plus d'efficacité les possibilités offertes par le système des Nations Unies, conformément à l'orientation marquée par la résolution 42/192 de l'Assemblée générale. A cet égard, le représentant de la République démocratique allemande communique qu'à l'invitation de son gouvernement, une réunion internationale de travail du Centre pour la science et la technique au service du développement s'est tenue en août 1988 à Berlin aux fins d'évaluer les aspects économiques, écologiques et sociaux des nouvelles techniques et disciplines scientifiques. Cette réunion a favorisé l'application de la résolution susmentionnée.

12. La délégation de la République démocratique allemande accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, 1991-2000 (A/43/376). La nécessité d'une nouvelle stratégie basée sur le multilatéralisme est manifeste. On constate l'absence d'une réponse commune aux défis de l'heure présente : surmonter le sous-développement, assurer à tous emploi et santé, mettre la science et la technique au service du progrès socio-économique et maîtriser les facteurs qui font obstacle au développement économique. La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les questions économiques que propose le Groupe des 77 pourrait donner une impulsion à cette stratégie, qui se renforcerait si on réussissait à l'associer aux accords de réduction des armements.

13. L'intervenant appelle l'attention sur la grave situation économique et sociale de l'Afrique et sur les difficultés que suscite l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de

(M. Schlegel, Rép. dém. allemande)

l'Afrique. Les remèdes appliqués et conditions imposées ne font qu'alourdir le fardeau qui pèse sur des millions d'Africains et menace les structures sociales du continent. La République démocratique allemande, qui est favorable à une application résolue du programme mentionné, continuera de prêter assistance aux pays africains, comme elle l'a fait dans le passé pour l'Angola, le Mozambique et d'autres pays. L'aide que la République démocratique allemande a apportée aux pays en développement représentait en 1987 environ 0,7 % de son produit national brut.

14. Pour mener à bien toutes les tâches mentionnées, on part de l'hypothèse que l'Organisation des Nations Unies conserve la capacité d'adopter des mesures pratiques et d'utiliser toutes les possibilités qu'offre le système. Il y a lieu de regretter que la Commission spéciale du Conseil économique et social ne puisse présenter un document reflétant un consensus sur les activités socio-économiques de l'Organisation, en raison surtout des divergences qui se sont fait jour en la matière. Ceci explique la grande importance pratique de la décision prise par le Conseil économique et social à sa dernière session en vue de sa revitalisation. Devant un aménagement possible des structures du Secrétariat et de ses mécanismes dans les domaines économique et social, il faudra prendre en considération les positions énoncées aux Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale et au Conseil économique et social lui-même. Il conviendrait aussi de veiller, dans l'intérêt des Etats Membres, à maintenir une relation raisonnable entre apports et produits dans les activités des organes et du Secrétariat de l'Organisation.

15. L'interdépendance accrue de l'économie mondiale exige d'urgence une réponse coordonnée, basée sur une volonté commune. Il est indispensable d'asseoir la détente sur l'économie et de fonder la sécurité sur la croissance, le développement et le progrès économique et social.

16. M. DING (Chine) dit que l'économie mondiale se caractérise actuellement par certains facteurs encourageants et certains problèmes inquiétants. De manière générale, elle a résisté aux fluctuations que le marché des valeurs a connues en 1987; son taux de croissance reste faible et dans les pays développés la reprise économique entre maintenant dans sa sixième année. Les économies de plusieurs pays en développement croissent à un rythme rapide et des résultats constructifs ont pu être enregistrés grâce à la coordination internationale dans les principaux pays industrialisés et à l'ajustement structurel des économies nationales.

17. Le développement de l'économie mondiale demeure néanmoins instable et déséquilibré et, dans la majorité des pays en développement, la situation économique s'est aggravée sous l'effet de facteurs externes défavorables, comme la faiblesse des cours des produits de base, le renforcement du protectionnisme, le fardeau de la dette et la diminution des courants de capitaux. En Asie même, où le taux de croissance est relativement élevé, la pauvreté et le sous-développement demeurent très répandus. Le fossé entre le Nord et le Sud ne cesse de s'élargir. La communauté internationale doit adopter des moyens constructifs pour éliminer les éléments déstabilisateurs de l'économie mondiale et aider les pays en développement à opérer leur redressement économique.

(M. Ding, Chine)

18. En ce qui concerne le redressement économique et le développement de l'Afrique, M. Ding indique que, malgré les aménagements politiques introduits depuis plusieurs années par les pays africains et la réponse constructive de la communauté internationale, on n'a pas encore répondu aux besoins des pays africains ni appliqué intégralement le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Le Comité ad hoc plénier chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action a adopté par consensus son document final, qui reflète l'esprit de coopération des parties intéressées en dépit de nombreuses insuffisances. Les pays africains se sont déclarés fermement résolus à poursuivre leur processus d'aménagement et de réforme, pour lequel l'appui de la communauté internationale leur est indispensable; les pays développés, en particulier, devraient accroître le volume de leur assistance. Le Gouvernement chinois appuiera énergiquement, comme il l'a toujours fait, les efforts que déploient les pays africains en faveur du redressement économique et du développement; il est disposé en outre à leur prêter sa collaboration économique et technique.

19. Quant au problème de la dette, il présente un intérêt universel. En 1987, les pays débiteurs ont déployé des efforts considérables pour le résoudre, tandis que les pays créanciers et les institutions financières internationales adoptaient des mesures destinées à atténuer la crise. Cependant, comme le climat économique mondial ne cesse de s'aggraver, les perspectives demeurent assez sombres dans ce domaine. Le développement économique des pays débiteurs se heurte à de graves difficultés en raison de la double charge que constituent l'aménagement économique et le service de la dette. Le revenu par habitant de nombreux pays continue à diminuer, ce qui a provoqué dans plusieurs cas des troubles sociaux et un climat d'instabilité politique. Les pays débiteurs, les pays créanciers, les institutions financières internationales et les banques commerciales doivent se partager les responsabilités et, par la voie du dialogue, favoriser le redressement économique et la croissance des pays en développement et réduire au minimum le fardeau du service de la dette des pays créanciers.

20. Pour de nombreux pays en développement, les années 80 sont une décennie gaspillée en ce qui concerne le développement. La plupart des objectifs inscrits dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement n'ont pas été atteints. Il convient de formuler la nouvelle stratégie internationale du développement sur la base de la stratégie antérieure, compte tenu de l'évolution de l'économie mondiale. A cette fin, l'intervenant propose que la nouvelle stratégie vise elle aussi à renforcer la coopération économique internationale pour le développement des pays en développement, qu'elle soit vaste et recouvre tous les domaines d'importance capitale pour lesdits pays, qu'elle énonce certains objectifs concrets - réalistes et viables -, y compris en matière d'aide au développement, et qu'elle comporte un mécanisme de suivi et d'évaluation, afin d'en assurer l'exécution efficace.

21. La coopération économique et technique entre les pays en développement constitue pour ces pays un moyen important d'accéder à l'autonomie individuelle et collective. La coopération dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture revêt à cet égard une importance critique. A sa quatorzième session, le Conseil

(M. Ding, Chine)

mondial de l'alimentation a réaffirmé l'importance de la coopération technique dans ce secteur. Le Comité ad hoc plénier chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique a également souligné l'importance de la coopération Sud-Sud en matière de technologie agricole. La Chine, pays en développement dont l'agriculture constitue un secteur économique important, est disposée à promouvoir la coopération économique avec d'autres pays en développement dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Durant la session en cours, la délégation chinoise présentera à la Deuxième Commission un projet de résolution sur le renforcement de la coopération technique entre les pays en développement dans ce domaine.

22. Les années 80 arrivent presque à leur terme. Dans le peu de temps qui reste, il importe d'examiner soigneusement les moyens de résoudre les problèmes du développement économique durant les années 90. La délégation chinoise appuie la proposition du Groupe des 77 tendant à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux questions économiques, de même que l'initiative prise par le Secrétaire général de convoquer une réunion au sommet semblable à celle de Cancún.

23. M. AL-SAADI (Oman) déclare qu'il est très difficile de séparer les questions économiques des questions politiques, car elles sont comme les deux faces d'une même pièce. Si la situation s'aggrave dans un domaine, il en résulte un affaiblissement dans les autres.

24. Un examen du panorama mondial indique que la situation internationale se caractérise par l'existence de plusieurs crises. Comme l'a fait observer le Ministre des relations extérieures de l'Oman à l'Assemblée générale, elle résulte de la chute du cours des produits de base, de la fluctuation des taux de change, de l'adoption de mesures protectionnistes et de la diminution des courants de capitaux vers les pays en développement. Selon l'intervenant, la coopération internationale peut contribuer à éliminer le déséquilibre de la situation économique mondiale actuelle, mais elle ne doit pas être le monopole d'un groupe de pays.

25. La délégation omanaise est pleinement disposée à poursuivre le dialogue dans un esprit de coopération afin d'alléger le fardeau des autres pays et d'ouvrir les voies d'un avenir meilleur.

26. M. MANSARAY (Sierra Leone) trouve réconfortant de confirmer que la récession a pu être surmontée malgré les nombreuses perturbations, d'une violence exceptionnelle, que l'économie mondiale a connues ces dernières années. Sans aucun doute, la situation économique et sociale qui règne dans le monde en développement, toute mauvaise qu'elle est, aurait pu être bien pire sans la croissance modeste mais soutenue enregistrée dans les pays industrialisés. Pourtant, cette croissance n'a bénéficié que très faiblement aux pays en développement et s'est même opérée au détriment de certains d'entre eux, qui ont eu à subir les conséquences de la détérioration de leur balance commerciale et de transferts de ressources négatifs considérablement réduits. Depuis le début de la décennie, de nombreux pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont dû faire face à une suite

(M. Mansaray, Sierra Leone)

ininterrompue de crises économiques et les pouvoirs publics ont souvent limité leur action à gérer la crise au jour le jour, puisque c'est essentiellement à la communauté internationale qu'il incombe d'allouer les ressources et d'élaborer les stratégies destinées à résoudre à long terme les problèmes du développement.

27. De nombreux pays donateurs ont accru leur aide bilatérale et leurs contributions aux organismes multilatéraux de financement et de développement. Ces efforts ont néanmoins été neutralisés par les effets négatifs de l'ajustement que les pays en développement ont dû subir en raison des déséquilibres macro-économiques qui existent entre les principaux pays industrialisés.

28. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, de même que les organisations non gouvernementales, se sont efforcées d'améliorer la situation économique mondiale, bien que la réduction sans précédent des engagements d'organismes multilatéraux ait amputé leurs moyens.

29. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont créé successivement plusieurs services pour faire face à chacun des besoins de financement des pays en développement; néanmoins, beaucoup d'entre ne peuvent bénéficier de ces services, leur situation désespérée les empêchant de satisfaire à certaines des conditions requises.

30. Le Groupe des 77, le Mouvement des pays non alignés et d'autres groupes ont continué à dépenser des trésors d'ingéniosité pour élaborer des stratégies viables permettant de résoudre la crise du développement au moindre coût pour la société; il n'a été pourtant que bien peu tenu compte de leurs recommandations et de leur appel à renouer le dialogue Nord-Sud.

31. Depuis six ans, le monde affronte une crise complexe de la dette parce que certains pays ont choisi d'y voir un problème cyclique de liquidités qui pouvait se résoudre de lui-même, et non une véritable crise économique mondiale. Les conséquences en sont bien connues. Il est donc encourageant d'observer que les débiteurs, les créanciers publics et privés et les organismes financiers multilatéraux s'accordent aujourd'hui à penser que la dette ne pourra jamais être amortie dans les conditions présentes et que, tant que ce problème ne sera pas résolu, la situation socio-politique continuera à s'aggraver dans les pays débiteurs, ce qui fera peser la menace de la crise sur la communauté internationale. Dans ce contexte, il convient d'insister sur l'initiative que certains créanciers ont adoptée, qui consiste à dispenser les pays en développement à faible revenu de rembourser une partie de leur dette, ainsi qu'à étudier la possibilité d'exonérer les pays débiteurs et de contribuer au versement des intérêts. Il y a lieu de louer le pragmatisme de plus en plus affirmé des dirigeants de banques commerciales, qui ont adopté une optique plus active et plus constructive face au problème de la dette.

32. La délégation sierra-léonienne appelle à perfectionner et à appliquer sans délai les moyens d'alléger la dette, qui ont déjà largement fait leurs preuves, et appuie la proposition tendant à confier à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international le soin de créer un service de restructuration de la dette, qui



(M. Mansaray, Sierra Leone)

serait notamment en mesure d'aborder le grave problème de la dette des pays à faible revenu. Le climat de consensus qui règne actuellement en ce qui concerne la dette offre une occasion unique de chercher la solution d'autres aspects de la crise du développement. Comme l'affirme le Secrétaire général dans son rapport sur les travaux de l'Organisation en 1988 (A/43/1\*) : "L'allégement de la dette n'est qu'un aspect du problème. Il faut prendre des mesures complémentaires pour accroître les flux financiers, en particulier concessionnelles, et appuyer ainsi les efforts de développement."

33. En ce qui concerne l'inscription d'un point concernant l'examen d'un accord sur la mise en service du fonds commun, à l'ordre du jour de l'actuelle série de négociations du GATT, la délégation sierra-léonienne estime que si cette mise en service n'intervient rapidement la stabilisation des prix de base pourrait devenir plus difficile, compte tenu des changements intervenus ces dernières années dans l'économie mondiale. Quant à l'accord sur l'augmentation du capital de la Banque mondiale, elle ne pourra donner tous les résultats escomptés tant que les conditions sévères imposées par la Banque continueront à empêcher les pays en développement d'avoir accès à ses ressources.

34. La délégation sierra-léonienne estime que les pays donateurs, les institutions financières et les pays bénéficiaires doivent parvenir sans retard à un accord en ce qui concerne l'exécution des programmes de réforme économique, source de tant de frictions entre eux. Les pays en développement reconnaissent en majorité la nécessité d'introduire des réformes économiques, mais le processus de réforme risque de provoquer des troubles sociaux et de nuire à l'économie, surtout si on la conduit avec une vigueur excessive et sans adopter de mesures de soutien suffisantes. Il faut espérer que le récent examen du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique contribuera sensiblement à créer un climat propice pour surmonter la crise du développement, à l'échelon non seulement du continent africain, mais de l'ensemble du monde en développement.

35. M. ZIADA (Iraq) rappelle que les problèmes de développement, dans leur ensemble, persistent depuis les années 70, que la grande majorité d'entre eux n'ont pas été résolus et qu'ils continuent de caractériser aujourd'hui encore l'économie mondiale. Ils trouvent leur origine, d'une part, dans un ordre économique international injuste et, de l'autre, dans la domination et l'hégémonie exercées par les pays développés sur les pays en développement. Les pays occidentaux industrialisés ont toujours tenté de se soustraire à leurs engagements vis-à-vis des pays en développement. Dans les années 70, ils prétendaient que la crise économique internationale était essentiellement due au renchérissement des cours des produits énergétiques, alors qu'en réalité ce relèvement des prix constituait la première tentative des pays en développement de maîtriser leurs propres ressources. La persistance, voire l'aggravation, de la crise économique mondiale après la baisse de ces cours, montre de façon claire qu'une telle analyse de la situation était erronée. Au cours de la présente décennie, les pays occidentaux développés imputent la crise aux politiques intérieures des pays en développement.

(M. Ziada, Iraq)

36. Le représentant de l'Iraq donne lecture d'un article publié dans le Wall Street Journal du 5 octobre 1988, selon lequel la Grande-Bretagne a enjoint le Koweït de ramener à 9,9 % sa participation à la société British Petroleum. Or, 21 % du capital de cette entreprise appartient au Koweït; une telle réduction suppose donc pour ce pays des pertes économiques considérables.
37. Les pays développés doivent faire preuve de volonté politique et coopérer au niveau international en vue de résoudre les problèmes des pays en développement. Il importe qu'une atmosphère positive règne également à la Deuxième Commission.
38. M. GILL (Secrétaire permanent adjoint du Système économique latino-américain, SELA) déclare que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes continuent, malgré l'application de mesures d'ajustement rigoureuses, de traverser une grave crise économique. Le taux d'accroissement de la production est passé de 3,9 % en 1986 à 2,7 % seulement en 1987; selon les estimations de la CEPALC, il devrait enregistrer une nouvelle baisse de 0,6 % en 1988. Cela signifie que le taux de croissance du produit par habitant de l'ensemble de la région continuera de régresser en 1988, pour n'être que de 1,5 %. Les fortes tendances inflationnistes se sont poursuivies dans de nombreux pays de la région. Par ailleurs, on estime à près de 40 millions le nombre des chômeurs urbains à la fin de 1987.
39. La dette extérieure des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'élève aujourd'hui à près de 430 milliards de dollars, continue d'entraver la croissance et l'investissement. Le service de cette dette représente plus de 30 % de la valeur des exportations de biens et services; dans certains pays, il est même supérieur à 50 %. Pour la période 1982-1987, le transfert net de ressources correspondant au service de la dette s'est élevé à quelque 150 milliards de dollars, soit 3,9 % du produit intérieur brut de la région. Malgré cela, les banques commerciales se sont refusées à fournir de nouveau un apport financier substantiel; la situation est encore plus grave en ce qui concerne le financement extérieur, du fait que les institutions financières multilatérales en sont venues à drainer de plus en plus de ressources de la région. Il est donc peu probable que l'on puisse trouver, à moyen terme, une solution durable au problème de la dette, sauf mutation radicale de la stratégie actuelle.
40. L'évolution de la situation économique en Amérique latine et dans les Caraïbes au cours des dernières années ne peut être envisagée indépendamment de celle de la situation mondiale, et particulièrement des grands pays industrialisés. Les déséquilibres monétaires et les importants déficits budgétaires sont particulièrement inquiétants, en ce qu'ils engendrent une fluctuation des taux de change entre les principales monnaies et empêchent de prévoir les politiques qu'adopteront les principales places financières en matière de taux d'intérêt. Le renforcement des tendances protectionnistes dans plusieurs pays industrialisés a aggravé ces déséquilibres macro-économiques amenuisant les possibilités d'exportations des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et limitant les moyens dont ils disposent pour assurer le service de la dette tout en préservant le développement. Toutes ces raisons font que les questions financières, monétaires,

(M. Gill)

commerciales et de développement doivent être envisagées comme un tout et non pas être prises isolément, même si le problème de la dette extérieure continue d'être le facteur le plus important de la crise économique actuelle.

41. La situation économique mondiale est encore aggravée, particulièrement du point de vue des pays en développement, par la tendance toujours plus commune à tourner le dos au multilatéralisme. Les questions commerciales sont de plus en plus traitées au niveau bilatéral; or, en ce qui concerne les pays en développement en général et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en particulier, il s'agit là d'une démarche nettement défavorable, en ce sens que les négociations avec un pays ou groupe de pays industrialisés ne se déroulent alors pas sur un pied d'égalité. Par ailleurs, sur le plan financier, les tentatives visant à ébranler les structures multilatérales de la banque régionale de développement sont vivement inquiétantes. Le seul motif d'espoir en matière de multilatéralisme réside dans la considération nouvelle accordée au système des Nations Unies à la suite des succès obtenus dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes espèrent que ce renouveau sera l'occasion d'accorder une importance primordiale aux questions de développement et au dialogue Nord-Sud dans le cadre institutionnel du système des Nations Unies.

42. Le Conseil latino-américain a adopté, à sa quatorzième session ordinaire, toute une série de décisions concernant les principes directeurs et les orientations que devra suivre le SELA en 1989. Le Conseil a jugé que le SELA devrait, en 1989, axer ses activités sur le problème de la dette extérieure, le financement du développement, les échanges commerciaux, le renforcement des mécanismes de production, les relations extérieures et la coopération régionale dans certains domaines prioritaires. Le Conseil a, partant, décidé de convoquer une conférence régionale sur la dette extérieure et prié le secrétariat permanent du SELA d'exécuter un programme d'assistance technique et d'échange d'informations sur la dette extérieure des pays d'Amérique latine, programme dont on espère qu'il bénéficiera d'une assistance financière du PNUD. De même, le Conseil a décidé de lancer un processus de consultations régionales en vue de déterminer les priorités au niveau de la région et de définir d'éventuelles stratégies communes pour traiter avec les pays industrialisés. Par ailleurs, il a été décidé de relancer le dialogue avec les Etats-Unis d'Amérique, le SELA faisant fonction de mécanisme de consultation et de coordination en vue de l'adoption de positions et stratégies communes.

43. La région d'Amérique latine et des Caraïbes a entamé un processus de réévaluation de son potentiel économique, sachant que cela ne pourra être mené à bien que si l'on renforce la coordination régionale. Après la quatorzième session du Conseil, les ministres des relations extérieures des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont tenu des consultations officielles auxquelles ont participé 29 pays; il s'agit là d'un important pas en avant vers l'établissement d'un consensus régional. Le secrétariat permanent du SELA estime qu'il faut, parallèlement au renforcement de la coopération régionale, intensifier la collaboration entre toutes les institutions intergouvernementales actives dans la région; il accorde notamment une importance prioritaire à la coopération avec les organismes des Nations Unies.

(M. Gill)

44. Voilà six ans que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes traversent une crise économique qui, dans la meilleure des hypothèses, devrait encore se prolonger quelques années. Cette crise entraîne une aggravation du chômage, de la pauvreté et de la faim; cela, à son tour, engendre une situation d'instabilité sociale et politique impossible à résoudre sur le plan purement national si la situation internationale demeure défavorable. Par ailleurs, au moment où l'on se penche de plus en plus sur les questions d'environnement, il importe d'avoir conscience qu'il n'est sans doute pas de danger plus grand pour l'environnement que la persistance de la pauvreté et de la faim. C'est pourquoi il devient extrêmement urgent d'instaurer une coopération internationale dans le but de mettre un terme à la crise. En conclusion, l'intervenant exprime l'espoir que les travaux de la Commission permettront de définir des formules viables, réalistes et prometteuses qui serviront de fondement aux activités à venir.

La séance est levée à 11 h 50.